

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- Y = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
PREVENTORIUM

SEJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit
d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
globaux comportant un ou plusieurs échelons
dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS

784421

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : HAKIM SIDIQI HASSAN DR

Matricule : 11660 Fonction : Agent Poste : agent

Adresse : 00 LAFAS

Tél. : 0661 255276 Signature Adhérent : HS

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : 1^{er} SLAOUI GHIZLANE Age

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 27/08/2021

Nature de la maladie : les contacts viriels

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Tanger le 27/08/2021 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

*DR. MOUSSIR MARIA
CLINIQUE GENERALE*

VOLET ADHERENT

DECLARATION

784421



Matricule N° :
Nom du patient :
Date de dépôt :
Montant engagé
Nombre de pièces jointes :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES <i>Med Lab</i> Dr. Y. SEKKAT Tanger D. Av. Omar Ibn Khatab - Tanger AB 99 22 22 90 - Fax: 05 39 32 25 90 15 3000307	27/08/21	B 320	500 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement can ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. MOUBBIR Bentahra Maria

MÉDECINE GÉNÉRALE

Médecin experte assermentée
auprès du tribunal de Tanger

Diplômée de l'Université de Paris en
Médecine d'Urgence et en Soins Intensif

Diplômée de Montpellier
en Échographie Générale

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Strasbourg en Gynécologie Médicale

001699670000095



الدكتورة مبیر بن تھرہ ماریہ

الطب العام

طبية خبيرة محلفة

حاصلة على دبلوم بجامعة باريس في طب
المستعجلات والعلاجات المكثفة

دبلوم الفحص باللوجات فوق الصوتية
من مونبليي فرنسا

حاصلة على دبلوم بجامعة ستراسبورغ
في طب النساء

Tanger ,le : 27/08/2021
طنجة، في:

1^{me} SLA Olli
Orhiz laue
NFS
CAP
Seiv logie eric
Ty M
Iy G.

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALE
Medi-Lab
Dr. R. MOUBBIR - Tanger
Dr. R. MOUBBIR - Tanger
60 Av. Omar Ibn Khattab - Tanger
Tel: 05 39 32 22 90 - Fax: 05 39 32 25 90
Tél: 05 39 32 22 90 - Fax: 05 39 32 25 90
Tél: 05 39 00 03 61

Dr. MOUBBIR MARIA
MEDICINE GENERALE
Dr. MOUBBIR MARIA
MEDICINE GENERALE

Dr Youssef SEKKAT

Pharmacien Biologiste

Diplômé de l'université de Louvain (UCL) Bruxelles
 D.U. Diagnostic et Thérapeutique du couple infertile - Paris

Dossier ouvert le : 27/08/21

Édité le : 27/08/21

Prélèvement effectué à 09:31

Mme SLAOUI GHIZLANE

Dossier N° : 21H2431

DDN : 22/11/1980

Code patient : 

Page : 1/2

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE (SYSMEX XT 1800i)

			Normales
			(Femme Adulte)
HEMATIES	4,35	M/mm ³	4,2 - 5,4
HEMOGLOBINE	13,3	g/100 ml	12 - 16
HEMATOCRITE	40	%	37 - 46
- VGM	92	μ ³	80 - 95
- TCMH	31	pg	28 - 32
- CCMH	33	g/100 ml	30 - 35
LEUCOCYTES	5 990	/mm ³	4000 - 10000
POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES	53,4	% soit 3 199 /mm ³	2000 - 7500
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES	2,8	% soit 168 /mm ³	100 - 400
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES	0,2	% soit 12 /mm ³	< 100
LYMPHOCYTES	37,6	% soit 2 252 /mm ³	1500 - 4000
MONOCYTES	6,0	% soit 359 /mm ³	200 - 800
PLAQUETTES	286 000	/mm ³	150000 - 400000

(Cytométrie de flux sur automate Sysmex XT 4000 ou Yumizen H550)

IMMUNO-SEROLOGIE

PROTEINE C REACTIVE (CRP)

2,0 mg/l

< 6

(Néphélométrie)

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
 60 Av. Ben Haddou - 10100 Tanger
 Tel: 0539 32 22 90 / Fax: 0539 32 25 90
 E-mail: medi_lab@yahoo.fr

Yumis à un contrôle de qualité externe

A coté de la wilaya - Devant Super Marché BARAKA) - Tél.: 0539 32 22 90 / Fax : 0539 32 25 90 / E-mail : medi_lab@yahoo.fr

PC : 67580 - CNSS : 7415624 - BP : Tanger Al Boughaz 164640212117538175000932 MAD

Dr Youssef SEKKAT

Pharmacien Biologiste

Diplômé de l'université de Louvain (UCL) Bruxelles
D.U. Diagnostic et Thérapeutique du couple infertile - Paris

Dossier ouvert le : 27/08/21

Édité le : 27/08/21

Prélèvement effectué à 09:31

Mme SLAOUI GHIZLANE

DDN : 22/11/1980

Dossier N° : 21H2431

Code patient : 

Page : 2/2

Sérologie COVID 19 IgG/IgM

Dot blot

Résultat (IgM) : **Négatif.**

Résultat (IgG) : **Négatif.**

Conclusion : **Absence d'anticorps détectable**

En raison du délai d'apparition des anticorps suite d'un contact avec le virus, un test négatif n'exclut pas une contamination.

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
Tanger (A coté de la wilaya - Devant Super Marché BARAKA) - Tél: 0539 32 22 90 / Fax : 0539 32 25 90 / E-mail : medi_lab@yahoo.fr
BP : 1152 - RC : 67580 - CNSS : 7415624 - BP : TangerAlBoughaz 164640212117538175000932 MAD

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MEDI - LAB

Docteur Youssef SEKKAT

Pharmacien Biologiste

60, avenue Ibn Al Khattab - TANGER

Tanger le 27 août 2021

Mme SLAOUI GHIZLANE

FACTURE N°	122807
------------	--------

Analyses :

Protéine C réactive -----	B	100	
COVID19 IgM/IgG Dot blot -----	B	220	Total : B 320
<hr/>			
Prélèvements :			
Sang-----	Pc	2	
<hr/>			
TOTAL DOSSIER		500,00 DH	
<hr/>			

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cinq Cents Dirhams

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
Medi-Lab
Dr. Y. SEKKAT
60, Av. Omar Ibn Khattab - Tanger
Tel: 06 39 32 22 00 Fax: 06 39 32 25 90
INP: 163000367